



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE D'YVETOT

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 22 février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre le programme d'investissement ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Pour la première année, le budget est présenté sur la base de la nouvelle nomenclature comptable M57.

I. La section de fonctionnement

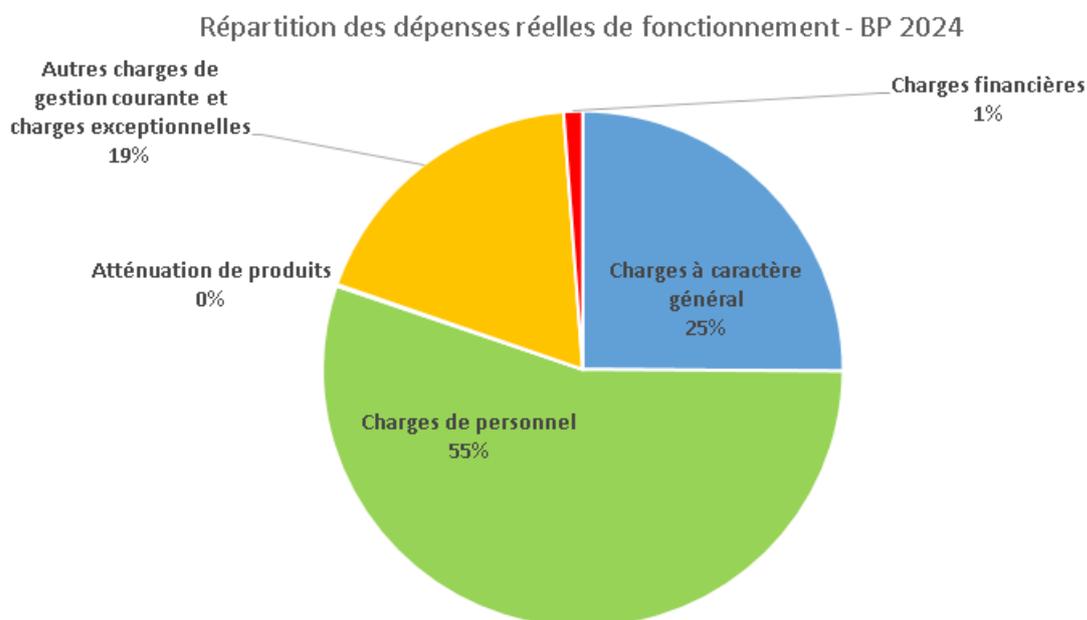
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

| | Inscrits BP 2023 | Inscrits BP 2024 | Evolution n / n-1 |
|---|------------------------|------------------------|-------------------|
| Charges à caractère général | 4 101 745,00 € | 4 169 255,71 € | 1,65 % |
| Charges de personnel | 8 421 388,00 € | 9 154 137,00 € | 8,70 % |
| Atténuation de produits | 17 500,00 € | 17 500,00 € | 0,00 % |
| Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles | 3 204 698,00 € | 3 068 328,00 € | -4,26 % |
| Charges financières | 208 020,00 € | 195 500,00 € | -6,02 % |
| 68 - Dotation aux provisions | 0,00 € | 0,00 € | |
| 022- dépenses imprévues | 14 105,92 € | 0,00 € | -100,00 % |
| Total Dépenses réelles de fonctionnement | 15 967 456,92 € | 16 604 720,71 € | 3,99 % |
| Dotations aux amortissements | 650 000,00 € | 700 000,00 € | 7,69 % |
| Virement à la section d'investissement | 1 500 000,00 € | 1 920 000,00 € | 28,00 % |
| Total Dépenses de fonctionnement | 18 117 456,92 € | 19 224 720,71 € | 6,11 % |

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 16 604 720,71 €, soit une augmentation de 3,99 % par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :



Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel, dont la hausse s'explique notamment par l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de rémunérations des agents publics au 1er juillet 2023 (+1,5%) et des bas de grille, l'augmentation de 5 points au 1er janvier 2024, la hausse du coût de l'assurance statutaire et de la revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP).
- Les charges à caractère général qui progressent peu malgré le contexte inflationniste,
- Les autres charges de gestion courante qui comprennent notamment les subventions aux associations, au CCAS et aux budgets annexes. La baisse s'explique en partie par le besoin de financement moins important pour le budget salles municipales. La subvention CCAS a été par ailleurs revalorisée

afin de financer la location des bureaux provisoires.

- Les frais financiers qui diminuent du fait de la baisse de l'encours de la dette.

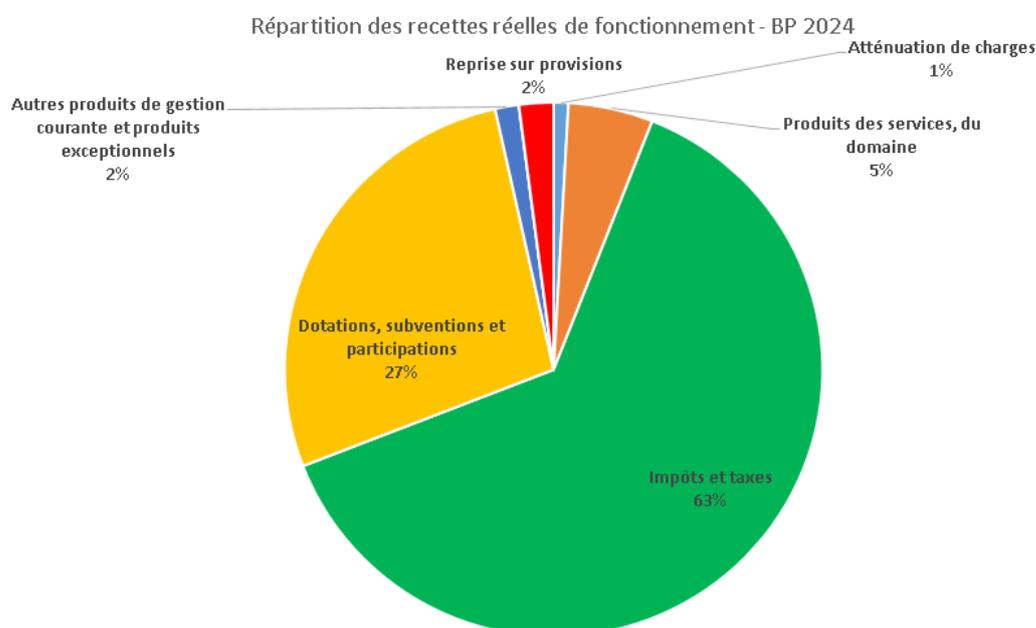
Le virement à la section d'investissement s'élève à 1 920 000 € contre 1 500 000 € au BP 2023.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 17 179 157 €. Elles sont en augmentation de 6,78 % par rapport au BP 2023 et sont réparties ainsi :

| | Inscrits BP 2023 | Inscrits BP 2024 | Evolution |
|---|------------------------|------------------------|---------------|
| Atténuation de charges | 120 000,00 € | 151 000,00 € | 25,83 % |
| Produits des services, du domaine | 881 745,00 € | 875 643,00 € | -0,69 % |
| Impôts et taxes | 10 187 671,00 € | 10 848 228,00 € | 6,48 % |
| Dotations, subventions et participations | 4 760 238,00 € | 4 702 880,00 € | -1,20 % |
| Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels | 136 850,00 € | 243 910,00 € | 78,23 % |
| Produits financiers | 2 100,00 € | 2 170,00 € | 3,33 % |
| Reprise sur provisions | 0,00 € | 355 326,00 € | -% |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 16 088 604,00 € | 17 179 157,00 € | 6,78 % |
| Travaux en régie et amortissement subventions | 283 685,00 € | 223 140,00 € | -21,34 % |
| Excédent de fonctionnement reporté | 1 745 167,92 € | 1 822 423,71 € | 4,43 % |
| Total réelles de fonctionnement | 18 117 456,92 € | 19 224 720,71 € | 6,11 % |



Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes pour 10 848 228€ qui inclut :
 - Les impôts locaux pour 7 865 080 €, principalement les taxes foncières. Les taux de fiscalité directe restent stables (Taxe d'habitation : 20,80 %, Taxe sur le foncier bâti : 54,65 % et Taxe sur le foncier non bâti : 83,70 %) ;
 - Les taxes locales (droits de mutation en cas de cession de biens immobiliers, taxe d'électricité, taxe locale sur la publicité, droits de place) pour 825 820€ en hausse de 66 380 € par rapport au BP 2024 qui s'explique par la prévision sur les droits de mutation.
 - La fiscalité reversée pour 2 090 948 € qui inclut :
 - o l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Yvetot Normandie pour 1 819 686 €
 - o le versement du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources pour 75 732 € suite à la suppression de la taxe professionnelle
 - o le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 195 530 € ;
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'État estimées à 4 072 880 € ;
- Les produits des services : recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, recettes de cimetières, recettes liées à la mise à disposition du personnel aux budgets annexes, les redevances d'occupation du domaine public.... pour 875 643 € ;
- La reprise de la provision qui avait été constituée lors de la vente du terrain sur lequel se situait l'ancien stand de tir pour 355 326 €.

II. La section d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2024 est de 6 675 544 €. Ce montant est important et marque l'aboutissement de projets importants tels que la reconstruction des bâtiments aux ateliers municipaux, la mise en place d'un bassin d'eaux pluviales sur la zone de la plaine, la création d'un skate parc....

Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| Remboursement d'emprunts | 1 076 864,00 € | FCTVA | 599 000,00 € |
| Dépenses d'équipement | 6 675 543,83 € | Affectation excédent N-1 | 1 300 000,00 € |
| | | Taxe d'aménagement | 150 000,00 € |
| | | Subventions | 935 565,52 € |
| | | Emprunt | 2 730 000,00 € |
| Travaux en régie et amortissement subventions | 223 140,00 € | Produits (écritures d'ordre entre section) | 700 000,00 € |
| Subvention d'investissement | 26 150,00 € | Travaux | 39 230,00 € |
| Opération pour compte de tiers | 40 000,00 € | Opération pour compte de tiers | 40 000,00 € |
| Opération d'ordre à l'intérieur de la section | 80 000,00 € | Opération d'ordre à l'intérieur de la section | 80 000,00 € |
| Total général | 8 493 795,52 € | Total général | 8 493 795,52 € |

En jaune : opérations relatives aux travaux suite à l'effondrement rue Rodin (régularisation comptable)

En rose : opérations d'ordre

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales zone de la plaine : 970 372 € au BP 2024 ;

- Ateliers municipaux - 2ème phase (bâtiments administratifs et hangar central) : 883 572 € ;
- Rénovation de la toiture de l'école Lhermitte : 416 132 € ;
- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux : Phase 1 (643 616 €) et phase 2 (151 354 €) ;
- Mise en sécurité et accessibilité de l'église St-Pierre (769 594 €) ;
- Subvention à la Région dans le cadre de la construction du nouveau gymnase (189 350 €) ;
- Travaux de voirie rue du Vieux-Sainte-Marie (en lien avec la Commune de Ste-Marie-des-Champs) : 240 000 € ;
- Construction du skate parc : 313 994 €.

Les subventions d'investissements prévues sont :

- de l'Etat : 536 328 €
- de la Région : 32 157 €
- du Département : 235 515 €
- de la Communauté de Communes Yvetot Normandie : 131 565 €

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État et du Département. Les recettes estimées ne sont pas inscrites au budget. Elles seront intégrées par décision modificative lors des notifications d'attribution. Ces montants viendront diminuer d'autant l'emprunt d'équilibre, inscrit à ce jour pour 2 730 000 €.

III. Etat de la dette

La dette communale présente un encours de 10 461 227 € au 31/12/23 contre 11 619 454 € au 31/12/22.

L'encours de dette au 31/12/2023 se répartit de la manière suivante : 9 602 227 € au budget Ville et 859 000 € au budget Salles Municipales.

En cas de mobilisation totale de l'inscription budgétaire de l'emprunt d'équilibre, la Ville s'endetterait d'environ 1,65 millions d'euros. Compte tenu de l'obtention probable de subventions, la Ville retrouverait en fin d'année l'encours de dette qu'elle possédait au 31/12/2022 puisqu'elle s'était désendettée sur l'année 2023.

Par ailleurs, l'encours de la dette ne présente pas de risques. Elle est classée 1A sur la charte Gissler.

IV. Les budgets annexes

4.1. Salles municipales

Le budget concerne l'exploitation et la location des salles municipales les vikings (hors saison culturelle), le vieux moulin et l'espace Claudie André Deshays. Il est soumis à TVA et est voté HT.

Le budget s'équilibre à 745 975 € en fonctionnement et 647 909 € en investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 483 502 € et comprennent principalement la mise en sécurité de l'arrière scène des vikings pour 237 164 €, la fin de la rénovation de la toiture de l'espace C.A.Deshays pour 63 616 €, la fin des travaux d'accessibilité des vikings pour 80 000 € et l'acquisition de matériels scéniques pour 37 920 €.

Le budget s'équilibre par une subvention à verser par la Ville à hauteur de 315 000 € en fonctionnement et 410 000 € en investissement.

4.2. Publications

Ce budget concerne la conception, l'édition et la distribution des publications de la Ville d'Yvetot. Il est soumis à TVA. De ce fait, les chiffres énoncés ci-après sont hors taxes.

Le budget s'équilibre à 45 067 € en fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement de la vente des encarts publicitaires (26 000 €) et de la subvention d'équilibre à verser par la Ville (15 600 €).

4.3. Spectacles

Ce budget concerne la mise en place de la saison culturelle au sein de l'espace les vikings. Il est également soumis à TVA. Les chiffres énoncés ci-après sont hors taxes.

Le budget s'équilibre à 200 174 € en fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement de la vente des billets de spectacles (30 000 €) et de la subvention d'équilibre à verser par la Ville (121 500 €).